



Dossier de surendettement

Par **caroseb**, le **31/01/2022** à **22:32**

Bonjour

Je viens vers vous car je suis en dossier de surendettement qui a été accepté par la commission.

Aujourd'hui j'ai reçu un courrier de la commission de la banque de France pour me dire qu'un créancier contesté la recevabilité.

Je voudrais savoir ce qu'il va se passer pour la suite de mon dossier.

Je vous en remercie par avance de la réponse que vous allez me donner.

Cordialement,

Caroline Landré

Par **Marck.ESP**, le **31/01/2022** à **23:29**

Bonsoir

Normalement, votre dossier est transmis au juge du tribunal judiciaire, qui statuera définitivement sur son orientation.